

Compte rendu de l'audience intersyndicale du mercredi 7 octobre

administration : Mr Wilhem, DASEN, Mr Rousseau, IENA, Mr Pinard, secrétaire général, Mme Bister, cheffe de la DIV

syndicats : Snudi-Fo, Se-Unsa, Snu-ipp, CGT, Sud, Sgen-cfdt

A la demande de l'intersyndicale, un certain nombre de dossiers ont été abordés.

1- Formation en contellations

tous les enseignants du départements devront partir en formation contellations sur les 3 ans à venir, soit 1300 enseignants pas an. Les CPC sont en charge de cette formation, chacun d'entre eux gère 5 groupes. Ce dispositif dure 30h : 18 heures de formation pédagogique de proximité et 12h00 sur le temps de classe. Les enseignants seront remplacés par des brigades formation continue lors des observations croisées. Les CPC se rendront également plusieurs fois dans les classes de chaque enseignant du dispositif.

De nombreux collègues ne sont pas volontaires pour s'engager dans cette démarche. Nous vous invitons à prendre contact avec le Snudi-Fo, qui exige le rétablissement du libre choix des formations de proximité par les enseignants.

2- mouvement intra départemental

quelques données chiffrées nous ont été communiquées concernant le mouvement 2020

1107 participants dont 485 en mobilité obligatoire

535 collègues mutés (soit 48,32%) dont 293 en mobilité obligatoire

380 collègues ont été maintenus sur leur poste et 192 sont restés sans affectation à l'issue de la phase 1

sur 535 enseignants mutés :

- 226 ont obtenu leur vœu de rang 1
- 59 leur vœu de rang 2
- 43 leur vœu de rang 3
- 29 leur vœu de rang 4
- 17 leur vœu de rang 5
- 58 leurs vœux de rang 6 à 10
- 17 leurs vœux de rang 36 à 40
- 2 ont été nommés sur vœux larges
- 7 ont été nommés hors vœux (aucun en 2019) : 4 ont fait un recours, 2 ont été acceptés par le DASEN

Le Snudi-Fo réaffirme son opposition à la loi de transformation publique qui écarte les syndicats des opérations du mouvement, et plus largement retire aux CAPD l'essentiel de leurs prérogatives.

3- ineat-exeat 2020

- au niveau intra académique :

62 demandes de sortie, 5 demandes d'entrée

6 exeat accordés : 4 pour le 22, 1 pour le 29, 1 pour le 56

4 ineat accordés : 2 pour le 22, 1 pour le 29, 1 pour le 56

- au niveau inter académique :

7 demandes de sortie, toutes accordées

179 demandes d'entrée dans le 35, 21 réalisées. Aucune entrée n'a été réalisées après juillet, par décision du DASEN.

Le DASEN précise que la seule dérogation au barème qu'il accepte concerne les femmes battues.

Pour le SNUDI FO, la suppression des CAPD, des groupes de travail liés aux mutations interdépartementales constitue une régression considérable pour les personnels. De nombreuses situations étaient discutées, infléchissant parfois les décisions de l'administration, en toute transparence. Le SNUDI FO continue d'exiger que les représentants des personnels soient consultés sur cette question.

4- temps partiels

595 collègues ont formulé une demande de temps partiel.

257 étaient de droit.

Sur les 329 collègues ayant formulé des demandes de temps partiel sur autorisation, 254 ont été accordées . 75 demandes ont fait l'objet d'un refus ; ces situations ont été réétudiées et à l'arrivée, 9 temps partiels ont été refusés. 3 collègues ont fait des recours suite à leur refus de temps partiels, et leurs demandes ont abouti.

Le SNUDI FO rappelle que les collègues peuvent, dans leur recours, saisir la CAPD en cas de refus (le préciser explicitement dans le courrier de recours).

5- quelques chiffres en 2020 :

114 collègues ont cessé leurs fonctions entre les 1.10.2029 et le 30.09.2020

14 collègues ont démissionné (dont 3 avec indemnité volontaire de départ)

4 enseignants sont décédés

1 enseignant a été révoqué

14 collègues sont nouvellement en disponibilité

7 postes adaptés ont été renouvelés

24 collègues ont un allègement de service

6- rupture conventionnelle

6 enseignants vont être convoqués à partir de novembre, soit tous les demandeurs (ainsi qu'un AESH et un personnel administratif). Certains collègues avaient déposé leur demande en janvier !! Les nouvelles demandes seront traitées dans les 2 mois., soit le délai prévu par les textes. La rupture est effective après la prise d'un arrêté de radiation par le ministre (par les recteur pour les AESH et personnels administratifs).

Le SNUDI FO constate que le nombre de collègues souhaitant quitter l'Education Nationale s'accroît d'année en année. C'est le résultat des politiques d'austérité qui n'ont fait que dégrader les conditions de travail, de l'absence de véritable action sociale, de véritable médecine de prévention dans l'Éducation Nationale, de l'allongement des carrières du fait des réformes des retraites successives. Alors, le SNUDI FO l'affirme, il est temps de résister, revendiquer, reconquérir. Stoppons les contre réformes destructrices des droits, des conditions de travail.